



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Surveillance du nouveau-né sous photothérapie.

INDICATION

Tout nouveau-né avec hyperbilirubinémie nécessitant un traitement sous photothérapie

APPLICATION

Infirmiers (ères) travaillant au secteur natalité du Centre hospitalier Le Gardeur.

ORDONNANCE

Pour tout nouveau-né sous photothérapie (Biliblanket ou lampe):

- Densité urinaire q 8 hres
- Boires q 3 hres
- Laisser la couche grande ouverte si bébé en isolette

N.B.: Si traitement photothérapie avec Biliblanket: placer le coussinet lumineux (recouvert de l'enveloppe protectrice blanche) en contact direct avec la peau et ce en tout temps.

Le test de densité urinaire permet de vérifier le degré d'hydratation du nouveau-né.

N.B.: A) Inscrire au registre des naissances le traitement de photothérapie

B) Compléter cahier d'enregistrement du nombre d'heures d'exposition et ce à chaque quart de travail.

PROPOSÉ :

Dr Josée Chouinard
Chef du département de pédiatrie

Date

Direction des soins infirmiers

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :
